

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 17/2021

Séance du 07 avril 2021

OBJET : Reconstruction d'un mur écroulé et création d'une grille d'évacuation des eaux pluviales – Cimetière de Vetricella - Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : 11

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 29/03/2021

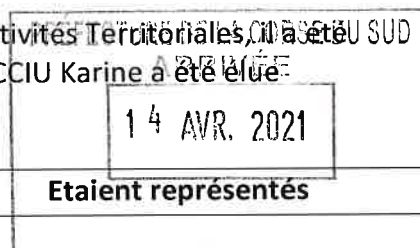
Date d'affichage : 29/03/2021

Ayant délibéré : Votés Pour :

Votés Contre : Abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.



Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. BASTIANELLI Francis	
M. BRANDIZI Pierre	
M. CASALTA Jean-Philippe	
Mme MURRUCCIU Karine	
M. VANNI Alain	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la reconstruction du mur de soutènement situé à l'entrée du cimetière de Vetricella. En effet, une partie de l'ouvrage a été endommagé suite aux intempéries et au défaut de canalisation des eaux pluviales au sein du cimetière.

C'est pourquoi, il est également nécessaire et opportun de créer une grille de récupération et d'évacuation de eaux pluviales jusqu'au cours d'eau sis en aval du cimetière.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise SAS L'ARTISAN BTP spécialisée dans le chiffrage de ce type de prestations, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe des prestations s'élève à la somme de treize mille neuf cent euros (13 900) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	40 %	5 560 €
ETAT (DETR)	40 %	5 560 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	2 780 €
	TVA 10 %	1 390 €
		<hr/>
		4 170 €
TOTAL T.T.C.		15 290 €



Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la procédure de consultation et signer le marché.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 07/04/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO



**SAS L'ARTISAN BTP**

CASABIANCA
20140 - OLIVESE
FRANCE
Siret : 88396849700015

DEVIS

N° : DEV00000022
Date : 16/03/2021
N° client : CLT00000007
Devis valable jusqu'au
15/05/2021

Port. : 0648901429
Email : artisan08.t@gmail.com
Monsieur Jacques CIPRIANI - Dirigeant

Monsieur olive se mairie

place de l eglise
20140 olive se



reconstruction du mur écroulé , ainsi q'une grille pour évacuation pluvial secteur vitrucedda (cimetière)

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000002 -Installation et repliement de chantier, signalisation	1,00		500,00 €	0,00%	500,00 €	10,00%
ART00000004 -Déblais de terrain en toute nature, évacuation en décharge autorise	1,00	forfait	2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €	10,00%
ART00000003 -Fouilles pour fondations	6,00	m3	60,00 €	0,00%	360,00 €	10,00%
ART00000005 -Semelle pour fondations	6,00	m3	400,00 €	0,00%	2 400,00 €	10,00%
ART00000006 -Mur en élévation en agglos a bancher de 0.27 y compris barbacanes	18,00	m2	240,00 €	0,00%	4 320,00 €	10,00%
ART00000001 -grille pour évacuation des eaux pluvial	6,00	ml	500,00 €	0,00%	3 000,00 €	10,00%
ART00000007 -canalisation diametre 500	6,00	ml	220,00 €	0,00%	1 320,00 €	10,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	13 900,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	1 390,00 €
Réduite	13 900,00 €	10,00%	1 390,00 €	Total TTC	15 290,00 €

Règlement Chèque
Echéance(s)

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom SOCIETE GENERALE
IBAN FR7630003002510002230666093
BIC SOGEFRPP

Le montant total s'élève à quinze mille deux cent quatre-vingt-dix euros